

La Fondation des pêcheurs acquiert un territoire d'eau de 31 hectares en bordure de la rivière Oise, dans le département de l'Aisne

L'acquisition du site de La Vatroye, commune de La Fère, permettra de préserver des milieux naturels fragiles, d'offrir aux écoliers des environs un lieu de découverte des milieux aquatiques et humides, et de faire pratiquer une pêche durable. Le site sera géré par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 02) dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Aujourd'hui, mardi 26 mars 2019, la Fondation des pêcheurs est devenue propriétaire du site de La Vatroye, commune de La Fère, dans le département de l'Aisne. Ce site de 31 hectares, bordé par l'Oise, se compose d'un plan d'eau de 11 hectares résultant de l'extraction de granulats, de prairies alluviales, et de saulaies. Il fait partie du grand complexe écosystémique de la Vallée de l'Oise, un des hydrosystèmes les plus vastes du nord de la France, dont le patrimoine naturel est exceptionnel.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique permet de mesurer l'importance et la fragilité de cette portion du cours de l'Oise en tant que continuité écologique. Avec plus de 25 espèces menacées, la moyenne Vallée de l'Oise est considérée comme un « réservoir de biodiversité à valeur écologique exceptionnelle ». Le Schéma fait apparaître cette partie de la vallée comme un « réservoir de biodiversité à préserver et/ou à restaurer prioritairement » et comme un corridor « à restaurer ».

1/1

En 2017, la Commune de La Fère décide de vendre les terrains composant le site, dont elle est propriétaire. Soucieux de l'avenir de La Vatroye, la FDAAPPMA 02 et l'association de pêche présente sur ce territoire sollicitent la Fondation des pêcheurs pour en faire l'acquisition. François LE SAGER, Président de la Fondation des pêcheurs, résume ainsi tout l'intérêt de l'opération :

« La Vatroye aurait pu être couverte de panneaux solaires ou transformée en base de loisirs. Grâce à la mobilisation des pêcheurs à travers leur Fondation, ce site demeurera un réservoir de biodiversité pour la vallée et un lieu d'accès citoyen à la nature. Il pourra aussi servir pour l'éducation à l'environnement. »

Le site sera géré par la FDAAPPMA 02 dans le cadre d'une convention de mise à disposition, avec l'aide de l'ADREE et de l'association de pêche locale, notamment. Les prairies seront aménagées pour les rendre favorables à la reproduction du Brochet, espèce emblématique et menacée, des zones de haut-fond créées dans le plan d'eau, une mosaïque de milieux maintenue sur le site, et les espèces invasives combattues. Le soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie sera sollicité pour ces actions.

À propos de la Fondation des pêcheurs

La Fondation des pêcheurs porte l'ambition de milieux aquatiques préservés, dans lesquels la vie foisonne sous toutes ses formes. Créée par la FNPF, qui regroupe les pêcheurs de loisir en eau douce, et recevant de particuliers et d'entreprises des dons ouvrant droit à réduction fiscale, la Fondation acquiert des territoires d'eau partout en France. Ces sites sont restaurés si besoin, protégés, et rendus accessibles aux pêcheurs et au grand public. « Fondation des pêcheurs » est la dénomination utilisée à fin de communication par la « Fondation 3P », reconnue d'utilité publique par décret en date du 29 août 2016. WWW.FONDATIONDESPÊCHEURS.FR

Contact presse | Louis Leroy-Warnier, Directeur

+33 (0)1 48 24 84 73 - +33 (0)7 89 74 79 45 - LOUIS.LEROY-WARNIER@FONDATIONDESPÊCHEURS.FR